



CHARTRE ACHATS RESPONSABLES ENTRE FLEX-ON ET SES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

1. Objectif

La présente charte exprime les attentes de Flex-on envers ses fournisseurs et sous-traitants. Elle affirme la volonté de l'entreprise d'intégrer durablement les critères RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) au même niveau que les critères coût, qualité et service dans ses relations d'affaires.

À travers ce document, Flex-on souhaite partager ses engagements et impliquer l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement dans une démarche commune de progrès en matière de développement durable.

2. Engagement de Flex-on

Flex-on déploie une stratégie RSE articulée autour de six grands principes :

- Développer des produits innovants tout en réduisant les impacts environnementaux (CO₂, énergie, déchets)
- Viser l'excellence en matière de sécurité et de protection des personnes et des biens
- Valoriser et développer ses salariés
- Pérenniser une culture d'intégrité et d'éthique
- Engagement des fournisseurs et sous-traitants

Cette stratégie se traduit par une Politique Achats Responsable, fondée sur le respect de la Charte d'éthique de Flex-on et conforme aux réglementations en vigueur.

Elle vise à faire des achats un levier de performance durable, basé sur une relation équilibrée et transparente avec chaque partenaire.

3. Principes attendus des fournisseurs et sous-traitants

a) Développer des produits et procédés à moindre impact environnemental

Les fournisseurs et sous-traitants s'engagent à concevoir, produire et livrer des produits ou services innovants, dont l'impact environnemental est réduit sur l'ensemble du cycle de vie. Ils veillent notamment à :

- Limiter la consommation : d'eau, de matières premières, d'énergie et la production de déchets



- Mettre en place des solutions logistiques optimisées pour réduire l’empreinte carbone
- Favoriser la réutilisation et le recyclage de leurs déchets

b) Viser l’excellence en matière de sécurité et de protection des personnes

Les fournisseurs doivent garantir un environnement de travail sûr, conforme aux exigences légales et éthiques.

Ils s’engagent à :

- Identifier, évaluer et prévenir les risques liés à leurs activités
- Mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la santé et la sécurité de leurs employés, sous-traitants et visiteurs

c) Valoriser et développer ses salariés

Les partenaires de Flex-on doivent se conformer aux Conventions fondamentales de l’Organisation Internationale du Travail (OIT) et à toute réglementation applicable.

Ils s’engagent à :

- Prévenir toute forme de discrimination à l’embauche et dans le déroulement de carrière
- Respecter les dispositions légales relatives au temps de travail
- Favoriser l’insertion professionnelle de personnes en situation de handicap ou éloignées de l’emploi
- Respecter et promouvoir les droits humains fondamentaux

d) Pérenniser la culture d’intégrité

Conformément à sa charte d’éthique, Flex-on sélectionne ses fournisseurs sur la base de critères objectifs et transparents.

L’entreprise attend de ses partenaires qu’ils partagent et appliquent ces mêmes principes dans leurs propres pratiques et les transmettent à leurs fournisseurs et sous-traitants.

Aucune forme de corruption, de fraude, de conflit d’intérêt ou de pratique anticoncurrentielle ne sera tolérée. Les fournisseurs s’engagent à signaler à Flex-on tout manquement constaté, dans un esprit de transparence et de confiance mutuelle.

4. Engagement des fournisseurs et sous-traitants

En adhérant à la présente charte, les fournisseurs et sous-traitants de Flex-on :

- S’engagent à accompagner Flex-on dans le déploiement de sa stratégie RSE ;



- Acceptent d'être évalués sur la base des principes énoncés ;
- Mettent en œuvre les moyens nécessaires pour s'y conformer ;
- S'engagent à diffuser et à faire respecter les valeurs et exigences de cette charte auprès de leurs propres partenaires.

Cette adhésion traduit leur volonté de contribuer activement à un modèle de croissance responsable, fondé sur la confiance, le respect et le progrès partagé.

Date d'écriture du document : 14/10/2026
Auteurs : Scandar SOLIS et Margaux DE NOYERS
Validée par : Laurent et Caroline BORDES